

# norme française

**NF S 61-933**

Septembre 2011

**S 61-933**

---

## **Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) Règles d'exploitation et de maintenance**

---

 **Fire Safety Systems (F.S.S.) — Running and maintenance rules**

 **Brandschutzsysteme (S.S.I.) — Betriebs- und  
Wartungsvorschriften**

---

### **Statut**

**Norme française homologuée** par décision du Directeur Général d'AFNOR le 10 août 2011 pour prendre effet le 10 septembre 2011.  
Remplace la norme homologuée NF S 61-933, d'avril 1997.

### **Correspondance**

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux internationaux ou européens traitant du même sujet.

### **Analyse**

Le présent document fait partie d'un ensemble de normes visant à assurer l'aptitude à la fonction des équipements techniques constitutifs d'un système concourant à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Il donne les règles générales d'exploitation et de maintenance des matériels et des liaisons constituant ces Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.).

Ce document ne traite pas des modifications et des extensions de l'installation qui sont traitées dans les règles d'installation ni de la maintenance de la télémaintenance des systèmes telle que définie dans la norme NF EN 13306.

### **Descripteurs**

**Thésaurus International Technique** : sécurité incendie, bâtiment, dispositif de sécurité, définition, principe, aptitude à la fonction, maintenance, vérification, vérification périodique, spécification, batterie d'accumulateurs, alimentation électrique, matériel pneumatique, essai de fonctionnement, personnel, qualification, abréviation.

### **Modifications**

## Annexe H (normative) Essais fonctionnels : S.M.S.I. — Désenfumage mécanique

### H.1 Volets, volets de transfert et ouvrants d'amenée d'air :

- Constat :
  - de l'intégrité du D.A.S.,
  - de l'absence d'obstacles à l'ouverture/fermeture des D.A.S.,
  - de l'intégrité du support.
- Examen visuel de l'état général extérieur, de son environnement et de sa position d'attente.
- Contrôle de la présence des joints intumescents (si inclus dans la conception initiale).
- Essais de déclenchement de chaque D.A.S. télécommandé et essai de réarmement à distance pour les D.A.S. concernés.
- Essai de fonctionnement du volet de transfert.
- Constat de la présence et de l'intégrité des grilles des volets de désenfumage et des ouvrants d'amenée d'air.

### H.2 Coffret de relaiage et ventilateur de désenfumage (extraction et soufflage)

Pour chaque coffret de relaiage :

- Constat :
  - de l'intégrité du coffret,
  - du bon état général des raccordements électriques.
- Examen visuel :
  - Intégrité du boîtier du coffret de relaiage.
  - Intégrité des raccordements électriques (câbles électriques, présence des presse-étoupe).

Pour le ventilateur :

- Constat :
  - de l'intégrité du D.C.T.,
  - de l'absence d'obstacles à l'entrée/sortie du ventilateur,
  - de la présence et de l'intégrité des dispositifs associés au D.C.T.
- Contrôle visuel de l'état de propreté et d'absence de corps étrangers (accumulation de feuilles, papiers, sacs plastiques, ...).
- S'assurer du fonctionnement des dispositifs concourant aux reports de défaut de position :
  - contrôleur d'isolement,
  - absence de « Tension » à l'entrée du coffret de relaiage,
  - pressostat,
  - interrupteur — sectionneur de proximité.
- Commande arrêt pompiers : lorsque la mise à l'arrêt du ventilateur est commandée au moyen d'une clé, vérifier que celle-ci est tenue à disposition des services d'incendie et de secours.

### H.3 Essai fonctionnel d'une fonction de désenfumage mécanique sur commande C.M.S.I. ou D.C.S. :

- Constat du fonctionnement attendu du système de désenfumage par rapport au scénario incendie défini.
- Contrôle de la mise à l'arrêt de la ventilation de confort (sauf si elle participe au désenfumage).
- Contrôle de la mise en position de sécurité des volets de désenfumage.
- Contrôle de la mise en position de sécurité du coffret de relaiage.
- Pour chaque bouche et pour chaque ouvrant d'amenée d'air, mesure des vitesses et des débits d'amenée d'air et d'extraction de fumées.
- Mesure des intensités consommées par le moteur du ventilateur de désenfumage et par le ventilateur de soufflage.

- Test commande « arrêt pompiers ».
- Test de la commande de réarmement de chaque coffret de relayage.

**NOTE**

il est d'usage de considérer qu'un écart constaté de :

- 20 % pour les débits,
- 15 % pour les intensités

doit conduire à une action corrective.